



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°971-2016-060

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

ARS

- 971-2016-09-19-002 - Arrêté ARS PSP DPS du 19 septembre 2016 fixant la liste des médecins agréés de la Guadeloupe et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy au titre de la procédure de délivrance d'un titre de séjour pour raisons de santé (7 pages) Page 4
- 971-2016-09-19-001 - Arrêté ARS PSP DPS du 19 septembre 2016 modifiant l'arrêté ARS/PSP/DPS n°2014-500 du 04/11/2014 fixant la liste des médecins agréés de la Guadeloupe et des collectivités d'outre mer de St-Martin et de Saint-Barthélemy (3 pages) Page 12
- 971-2016-09-20-002 - Arrêté ARS PSP SE du 20 septembre 2016 portant prolongation du délai de l'arrêté préfectoral n°2016-036/SG/DiCTAJ/BRA en date du 27 avril 2016 portant application de l'article L. 1331-26 du Code de la Santé Publique concernant la maison sis Wonche - villa n°2 à BAIE-MAHAULT (97122) - Parcelle cadastrale BC 249 (3 pages) Page 16
- 971-2016-09-15-009 - Avis de consultation du 15 septembre 2016 pour la définition des territoires de démocratie sanitaire (1 page) Page 20

DIECCTE

- 971-2016-09-15-006 - Arrêté DIECCTE POLE C du 15 septembre 2016 portant fermeture de l'activité de restauration de l'établissement à l'enseigne le DRAGON ROUGE sis Centre Commercial le Pavillon - ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT (2 pages) Page 22

DJSCS

- 971-2016-09-13-009 - Arrêté DJSCS CS du 13 septembre 2016 portant attribution de subventions aux associations locales et collectivités territoriales au titre d'aide de l'État pour le développement des activités sportives de loisirs (2 pages) Page 25
- 971-2016-09-20-001 - Arrêté DJSCS CS du 20 septembre 2016 fixant la dotation globale de financement du CHRS géré par l'association Initiative Eco (1 page) Page 28
- 971-2016-09-01-006 - Arrêté DJSCS du 01 septembre 2016 portant attribution de subventions aux associations locales et collectivités territoriales au titre des crédits de la réserve parlementaire (2 pages) Page 30
- 971-2016-08-19-010 - Arrêté DJSCS PEFCEVC du 19 août 2016 portant désignation des membres du jury pour validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (session de septembre 2016) (2 pages) Page 33
- 971-2016-09-08-009 - Arrêté DJSCS PEFCEVC du 8 septembre 2016 portant désignation des membres du jury régional de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'état d'infirmier anesthésiste (session de septembre et décembre 2016) (2 pages) Page 36
- 971-2016-07-05-006 - Arrêté DJSCS PEFCEVC du 5 juillet 2016 modifiant l'arrêté n° 2016-03 du 19 janvier 2016 portant désignation des membres du jury du diplôme d'Etat d'ambulancier (sessions de janvier et de juillet 2016) (2 pages) Page 39
- 971-2016-09-16-001 - Arrêté PREF DJSCS CS du 16 septembre 2016 allouant une subvention à l'association DOM STYLE CONNEXION (2 pages) Page 42

PREFECTURE

- 971-2016-09-15-008 - Arrêté DAGR BAGE du 15 septembre 2016 modifiant l'arrêté n°2016-11-09-DAGR/BAGE du 12 septembre 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre juges consulaires au Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre (6 pages) Page 45
- 971-2016-09-15-007 - Arrêté DAGR BAGE du 15 septembre 2016 fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour les élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Guadeloupe (10 pages) Page 52
- 971-2016-09-16-003 - Arrêté DAGR BAGE du 16 septembre 2016 modifiant l'arrêté n°2016-19-07-DAGR/BAGE du 20 juillet 2016 portant institution et composition de la commission d'organisation des élections de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe du 14 octobre 2016 (2 pages) Page 63
- 971-2016-09-16-002 - Arrêté PREF SGAR du 16 septembre 2016 relatif au transfert au Conseil régional des biens relevant des parties du SGAR qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens (3 pages) Page 66

ARS

971-2016-09-19-002

Arrêté ARS PSP DPS du 19 septembre 2016 fixant la liste des médecins agréés de la Guadeloupe et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy au titre de la procédure de délivrance d'un titre de séjour pour raisons de santé

PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

ARS - agence de santé de Guadeloupe,
Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

ARRETE ARS/PSP/DPS

Fixant la liste des médecins agréés de la Guadeloupe et des collectivités d'outre-mer de St Martin et de Saint Barthelemy au titre de la procédure de délivrance d'un titre de séjour pour raisons de santé

LE PREFET DE LA REGION GUADELOUPE PREFET DE LA GUADELOUPE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

* * * * *

- Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), notamment les articles L313-11 et R322-22 ;
 - Vu le code de la Santé Publique ;
 - Vu la loi n°2011.672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité ;
 - Vu le décret n°2011.1049 du 6 septembre 2011 pris pour l'application de la loi n°2011.672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité et relatif aux titres de séjour ;
 - Vu l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissements et de transmission des avis rendus par les Agences Régionales de Santé en application de l'article R313.22 DU CESEDA en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé ;
 - Vu les avis favorables émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins et le Syndicat Médical Départemental ;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Les médecins généralistes et spécialistes figurant sur la liste sont agréés pour établir les rapports prévus par l'article R313.22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile:

EN QUALITE DE MEDECIN GENERALISTE

Commune : LES ABYMES - 97139

CLAMAN Betty - 20, bis Vieux-Bourg - Tel : 05 90 83 17 17

GANE-TROPLENT Franciane - Rés. les Mouffias n° 601 - Boisripeaux - Tel : 06 90 55 79 22

POURRIER François - Boulevard Jean-Noël Olimé - Tel : 05 90 20 81 64

Christophe ORGAER – Centre Médical de l'aéroport Tél. :0590 21 71 41

Julien PHAM - Centre Médical de l'aéroport Tél. :0590 21 71 41

Pascal ROMNEY - Centre Médical de l'aéroport Tél. :0590 21 71 41

Jean Edmond ROZET - Centre Médical de l'aéroport Tél. :0590 21 71 41

Commune : ANSE BERTRAND - 97121

PHEJOS Félix - Rue Achille René Boisneuf- Tel : 05 90 22 11 93

Commune : BAIE-MAHAULT - 97122

LETIN Eric - Boulevard Marquisat de Houelbourg - Tel : 05 90 26 78 11

RINALDO Michel - 31, Rue de la République - Tel : 05 90 26 15 15

ANZALA Alain – Immeuble le Sémaphore - JARRY Tél : 05 90 26 65 19

CAMUS Olivier – Immeuble Biga – Moudong centre –Tél : 05 90 32 19 45

Commune : BAILLIF - 97123

FAURE Jean-Marie - Rue Soret Henri - Tel : 05 90 81 20 88

SCHNEDECKER Philippe - Rue Soret Henri - Tel : 05 90 81 20 88

Commune : BASSE-TERRE - 97100

AUGUSTY BAMBERG Marie-Claude - 37, Rue Baudot - Tel : 05 90 81 67 04

BARBILLON Alain - Bld Maritime - Immeuble le CHALAND - Tel : 05 90 81 62 03

CASSIN Jean-Pierre - Boulevard Maritime - Tel : 05 90 81 96 06

DAMASE Michel - Rue Maurice Marie-Claire - Tel : 05 90 81 28 12

JAZIRI Chawki - 32, Rue du Dr Pitat - Tel : 05 90 32 12 78

VALERIUS Suzan - Rue Maurice Marie-Claire - Tel : 05 90 81 29 31

Commune : GOURBEYRE - 97113

LOISEAU Christian - 79, Rue des Caramboliers - Tel : 05 90 92 14 58

Commune : LE GOSIER - 97190

MAYOUTE Médina - Boulevard Général de Gaulle - Tel : 05 90 84 12 77

Commune : LE MOULE - 97160

LEMAISTRE Raymond - 53, Rue Gaston Monnerville - Tel : 05 90 23 58 92

VINGADASSALON Laurent - 77, Boulevard Rougé - Tel : 05 90 23 52 59

Commune : MORNE A L'EAU - 97111

SAMYDE Christian - 3, Rue de Débarcadère - Tel : 05 90 24 70 02

Commune : PETIT BOURG - 97170

BROUSSILLON Danila - Rue Schoelcher - Tel : 05 90 95 44 28

Commune : PETIT CANAL - 97131

RIGA-JEAN PHILIPPE Hubert - Rue Jean Jaurès - Tel : 05 90 22 62 89

Commune : POINTE A PITRE - 97110

DUBIGEON Hugues - CHU - Tel : 05 90 89 10 10

ROCHE Marc -71, Rue Nozières - Tel : 05 90 83 70 85

Commune : SAINTE-ANNE - 97180

MAKOUKE Claude - Rue Lethière - Tel : 05 90 88 20 64

Commune : SAINT BARTHELEMY - 97123

MAURY Philippe - La Savane St-Jean - Tel : 05 90 27 66 50

Commune : SAINT-FRANCOIS - 97118

JOFFROY Charles - Rue Général de Gaulle - Tel : 05 90 88 41 93

Collectivité : SAINT-MARTIN - 97150

LAM YUEN WAH Jimmy L – Lot 118, Concordia – Tel : 05 90 29 51 40

BENAS Eleftherios – 26 rue de la liberté – Marigot Tél. :0590 87 53 06

Commune : SAINTE-ROSE - 97115

BICHARA-JABOUR Jean-Pierre - La Rocade - Tel : 05 90 28 71 95

Commune : TROIS RIVIERES - 97114

DORVILLE Albert - Bourg - Tel : 05 90 92 94 31

CARRIERE Bruno – Rue du Général de Lacroix – Tél : 05 90 94 04 86

Commune : VIEUX HABITANTS - 97119

GENDREY Gilbert - Bourg - Tel : 05 90 98 41 14

EN QUALITE DE MEDECIN SPECIALISTE

CANCEROLOGIE

Commune : POINTE A PITRE - 97110

VACQUE Daniel - Résidence Morne Fleury - 301, Boulevard des Héros - Tel : 05 90 48 04 46

MALONGA Sébastien - Résidence Morne Fleury - 301, Boulevard des Héros - Tel : 05 90 92 36 26

CARDIOLOGIE

Commune : LES ABYMES - 97139

COUSIN Philippe - Centre d'expertise en Médecine -Ancien Aéroport du Raizet - Tel : 05 90 89 51 44

Port : 06 90 84 23 66

Commune : BASSE-TERRE - 97100

ATALLAH André - C.H. de BASSE-TERRE - Avenue Gaston Feuillard - Tel : 05 90 80 54 59

BOTEKO Franck - C.H. de BASSE-TERRE - Avenue Gaston Feuillard - Tel : 05 90 80 54 59/06 90 41 19 57

SAMUEL Joël - 44, Rue Baudot - Tel : 05 90 81 28 11

CHIRURGIE GENERALE

Commune : POINTE A PITRE - 97110

GATIBELZA Philippe - C.H.U. - Tel : 05 90 89 10 10

EN QUALITE DE MEDECIN SPECIALISTE (Suite)

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE

Commune : LE GOSIER-97190

FALEME Alex - C.H.U. - Tel : 05 90 89 14 48

GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE

Commune : BASSE-TERRE - 97100

FORTAS Nora- 19, Rue Peynier - Tél : 05 90 25 25 55/ Port : 06 90 38 10 23

GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

Commune : BASSE-TERRE – 97100

GADRAS Patrick – 13 rue du Docteur Cabre – Tel : 05 90 81 38 94

NEPHROLOGIE

Commune : BASSE-TERRE -97100

DUFRESNE Roger - DIALYBT Lieu-dit Beauvallon (à côté du centre d'LR.M.) - Tel : 05 90 80 53 53/
05.90 80 53 13

NEUROLOGIE

Commune : BASSE-TERRE - 97100

BEGHDADI Mohamed - 19, Rue Peynier - Tel : 05 90 81 26 57

Commune : POINTE A PITRE - 97110

ANGAMAH Félix - 89, Rue Vatable - Tel : 05 90 83 30 55

HEDREVILLE-TABLON Marie-Ange - Résidence Vatable D12 - Tel : 05 90 82 71 38

MOZAR Alex - 32, Fg Alexandre Isaac - Tel : 05 90 83 00 45

EN QUALITE DE MEDECIN SPECIALISTE (Suite)

OPHTALMOLOGIE

Commune : BASSE-TERRE - 97100

CALMET Christian - 31, Rue Baudot - Tel : 05 90 81 28 79

CALMET Gaston - 31, Rue Baudot - Tel : 05 90 81 28 79

Commune : POINTE A PITRE - 97110

NININE Guy - 50, Rue Achille René Boisneuf - Tel : 05 90 82 97 06

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Commune : BASSE-TERRE - 97100

FRAIMBAULT Michel - 18, Rue du Dr Cabre - Tel : 05 90 81 17 14

Commune : POINTE A PITRE - 97110

HEDREVILLE Raphaël - Résidence Vatable D 12 - Tel : 05 90 82 86 66

PASBEAU Frantz - 16, Résidence le Schoelcher - Tel : 05 90 82 27 64

PNEUMOLOGIE

Commune : LES ABYMES

GALLOIS Jean-Claude – Centre hospitalier Universitaire de Pointe à pitre /Abymes
Service Pneumologie – Tél : 05 90 89 13 60

Commune : POINTE NOIRE - 97116

ANDRIAMANJAY Jean - C.H. BEAUBERTHUY - 5, Chemin Mahault - Tel : 05 90 80 58 18

PSYCHIATRIE

Commune : LES ABYMES - 97139

SUEDOIS José - Bureau 237 - 1^{er} étage Aérogare Frêt - Tel : 05 90 82 81 33

Commune : BASSE-TERRE - 97100

SEJOR-PELIS Simone - 1, Rue Christophe Colomb - Tel : 05 90 81 62 60

Commune : POINTE A PITRE - 97110

JANUEL Alain - Résidence Saint-Jules - Immeuble Félix Henry - Tel : 05 90 82 37 93

LENCREROT Alberte - 41, Rue Alsace Lorraine - Tel : 05 90 91 17 46

URSULE Guy - 501, Im Liber Plocoste - Bld Mortenol - Route de Baimbridge - Tel : 05 90 83 01 15

EN QUALITE DE MEDECIN SPECIALISTE (Suite)

PSYCHIATRIE

Commune : SAINT-CLAUDE - 97120

LEFRANC Daniel - C.H. MONTERAN - Tel : 05 90 80 52 52

RAMONA Philippe - C.H. MONTERAN - Tel : 05 90 80 52 52

SEIBERT Patrick - C.H. MONTERAN - Tel : 05 90 80 52 62

Commune : TROIS-RIVIERES - 97114

GIRARD Bruno - 12, lot. Les Mouïnas - Petit Carbet - Tel : 05 90 80 58 58/ Port 06.90.36.33.08

Commune : SAINT-MARTIN - 97150

PERNET Patrice - C.H. de MARIGOT - B.P. 381 - Tel : 05 90 52 25 25

THEMINE Rita - CMP SAINT-MARTIN - Route du Fort Louis - Marigot – Tel 05.90.51.05.10

RHUMATOLOGIE

Commune : BASSE-TERRE - 97100

RUART Alex - Centre Médico Social - 30, Rue du Dr Pitat - Tel : 05 90 80 61 20

Commune : POINTE A PITRE - 97110

FANHAN Rosan - 30, Fg Alexandre Isaac - Tel : 05 90 82 86 49

ARTICLE 2 : La durée de validité de l'agrément est de 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture et M. le Directeur Général de l'ARS – Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs.

BASSE-TERRE, le **19 SEP. 2016**

LE PREFET

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET

ARS

971-2016-09-19-001

Arrêté ARS PSP DPS du 19 septembre 2016 modifiant
l'arrêté ARS/PSP/DPS n°2014-500 du 04/11/2014 fixant la
liste des médecins agréés de la Guadeloupe et des
collectivités d'outre mer de St-Martin et de
Saint-Barthélemy



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

ARS – Agence de Santé de Guadeloupe,
Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Pôle Santé Publique

Démographie des Professions de Santé

Arrêté ARS/PSP/DPS

modifiant l'arrêté ARS/PSP/DPS n°2014-500 du 04/11/2014 fixant la liste des médecins agréés de la Guadeloupe et des collectivités d'outre mer de St Martin et de Saint Barthelemy

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le Code des Pensions civiles et militaires ;
- Vu la loi n°83-634 du 1er juillet 1983 modifiée portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physiques pour l'admission aux emplois publics, et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu la circulaire interministérielle n°1711 du 30/01/1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques de maladies et d'accidents de service (2ème partie I – article 1.2) concernant l'agrément des médecins ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-500 ARS/PSP/DPS du 04/09/2014 fixant la liste des médecins agréés de la Guadeloupe modifié par arrêté du ARS/PSP/DPS N°2014-626 du 10/11/2014, arrêté ARS/PSP/DPS N°2015-393 du 22/07/2015, arrêté ARS/PSP/DPS N°2015-1177 du 30/12/2015 ;
- Vu les avis favorables émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins en date du 02/10/2015, du 16/12/2015, du 06/07/2016 et du 07/07/2016 ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin, et de Saint-Barthélemy

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 04/09/2014 susvisé est modifié comme suit :

Sont inscrits :

EN QUALITE DE MEDECINS GENERALISTES

Commune des ABYMES 97139

Docteur Jean-Edmond ROZET
Centre Médical de l'Aéroport Pôle Caraïbes
Aéroport Pôle Caraïbes
Tél. : 0590.21.71.41

Commune de BAIE MAHAULT 97122

Docteur Alain ANZALA
Immeuble le Sémaphore - Jarry
Tél. : 0590.26.65.19

Docteur Olivier CAMUS
Immeuble Biga – Moudong Centre
Tél. : 0590.32.19.45

Commune de TROIS-RIVIERES 97114

Docteur Bruno CARRIERE
Rue du Général de Lacroix
Tél. : 0590 94.04.86

EN QUALITE DE MEDECIN SPECIALISTE PNEUMOLOGIE

Commune les ABYMES 97139

Docteur Jean-Claude GALLOIS
Centre Hospitalier Universitaire de Pointe à Pitre / Abymes
Service Pneumologie
Tél. : 0590 89.13.60

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général de l'Agence de santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 19 SEP. 2016

LE PREFET
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARS

971-2016-09-20-002

Arrêté ARS PSP SE du 20 septembre 2016 portant
prolongation du délai de l'arrêté préfectoral
n°2016-036/SG/DiCTAJ/BRA en date du 27 avril 2016
portant application de l'article L. 1331-26 du Code de la
Santé Publique concernant la maison sis Wonche - villa
n°2 à BAIE-MAHAULT (97122) - Parcelle cadastrale BC
249



PREFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Bureau des relations administratives

Arrêté : -/SG/DICTAJ/BRA du 20 SEP. 2016
portant prolongation du délai de l'arrêté préfectoral
n° 2016-036/SG/DICTAJ/BRA en date du 27 avril 2016
portant application de l'article L. 1331-26 du Code de la Santé Publique
concernant la maison sis Wonche – villa n°2
à BAIE MAHAULT (97122)
Parcelle cadastrale BC 249

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1331-26-1, L 1331-26 et suivants, ainsi que l'article L 1337-4 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 521-1 à L 521-4 ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

- Vu le décret du 12 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Patrice RICHARD en qualité de Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ;
- Vu le rapport motivé des Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire missionnés du service Santé Environnement de l'Agence de Santé en date du 30 décembre 2015 concernant la maison sis Wonche – villa n°2 – 97122 BAIE MAHAULT, parcelle cadastrale BC 249, appartenant à Madame Ulla PONTOPARIA épouse DESBONNES et Monsieur Sammy PONTOPARIA, dont le gérant-bailleur est Monsieur Michel PONTOPARIA et occupée par Madame Séverine LE CHAPELAIN et ses deux enfants ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-036/SG/DiCTAJ/BRA en date du 27 avril 2016 portant application de l'article L 1331-26 du code de la santé publique concernant la maison sis Wonche – villa n°2 à BAIE MAHAULT (97122), parcelle cadastrale BC 249 ;

- Considérant que ce logement présente des critères d'insalubrité et constitue ainsi un danger pour la santé des personnes qui sont susceptibles de l'occuper ;
- Considérant qu'il convient de mettre en demeure les propriétaires de faire cesser cette situation ;
- Considérant la demande de délai supplémentaire déposée en date du 03 août 2016 par maître DEMOCRITE, conseil de Monsieur Michel PONTOPARIA gérant-bailleur du logement concerné et représentant des propriétaires, Madame Ulla PONTOPARIA épouse DESBONNES et Monsieur Sammy PONTOPARIA ;
- Considérant les éléments présentés permettant d'apprécier la réalité de l'engagement pris pour la réalisation des travaux de sortie d'insalubrité ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint Barthélémy et du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - Le délai défini à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2016-036/SG/DiCTAJ/BRA en date du 27 avril 2016 est prolongé de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au gérant-bailleur mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2016-036/SG/DiCTAJ/BRA en date du 27 avril 2016 ainsi qu'à l'occupante.

A défaut de connaître l'adresse actuelle des propriétaires, l'arrêté sera affiché à la mairie de Baie-Mahault et sur la façade de l'immeuble.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la région Guadeloupe. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 2- 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe sis au 6, rue Victor Hugues 97100 BASSE TERRE, également dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 4 - Le Maire de Baie-Mahault, le Préfet de la région Guadeloupe, le Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et le Directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Basse-Terre, le 20 SEP. 2016



JACQUES BILLANT

ARS

971-2016-09-15-009

Avis de consultation du 15 septembre 2016 pour la
définition des territoires de démocratie sanitaire

Avis de consultation pour la définition des territoires de démocratie sanitaire

Avis de consultation

Pour la définition des territoires de démocratie sanitaire

[art R1434-29 du Code de la santé publique]

Emetteur de l'avis de consultation : le directeur général de l'Agence de santé de Guadeloupe, de Saint-Martin Saint-Barthélemy.

Le directeur général de l'Agence de santé de Guadeloupe, de Saint-Martin Saint-Barthélemy soumet à la procédure de consultation pour avis, le projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire, afin de permettre dans chaque territoire, conformément à l'article R1434-29 du code de la santé publique :

- 1- La mise en cohérence des projets de l'Agence de santé de Guadeloupe, de Saint-Martin Saint-Barthélemy, des professionnels et des collectivités territoriales
- 2- La prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé, des professionnels et des collectivités territoriales

Le document portant présentation de la définition des territoires de démocratie sanitaire est publié au Recueil des Actes Administratifs.

Ce document est consultable sur le site internet de l'Agence de santé de Guadeloupe, de Saint-Martin Saint-Barthélemy à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ars.guadeloupe.sante.fr>

Le Préfet de Région, la Préfète déléguée de Saint-Martin-Saint-Barthélemy, la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre, la Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre, la Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre, la Communauté d'Agglomération Riviera du levant, la Communauté des Communes de Marie-Galante, l'Association des Maires, disposent de deux mois, à compter de la publication du présent avis au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région pour adresser leur avis sur la définition des territoires de démocratie sanitaire.

Ces avis peuvent être envoyés :

Sous forme électronique, aux adresses suivantes :

ARS971-PRAP@ars.sante.fr

Par courrier à l'adresse suivante : Rue des archives - Bisdary – 97113 Gourbeyre

DIECCTE

971-2016-09-15-006

Arrêté DIECCTE POLE C du 15 septembre 2016 portant
fermeture de l'activité de restauration de l'établissement à
l'enseigne le DRAGON ROUGE sis Centre Commercial le
Pavillon - *Arrêté portant fermeture du restaurant le DRAGON ROUGE* 97122 BAIE MAHAULT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

PÔLE C

**Arrêté DIECCTE/Pôle C du
portant fermeture de l'activité de restauration de l'établissement à l'enseigne
Le Dragon Rouge sis Centre Commercial Le Pavillon - ZI de Jarry – 97122 Baie Mahault**

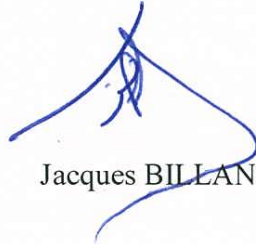
Le Préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le Règlement (CE) n° 852-2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;
- Vu le Code de la Consommation, notamment ses articles L.521-5, L.412-1 et R.412-37 ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les Collectivité de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;
- Vu le rapport de contrôle du 31 Août 2016 rédigé par le Pôle C de la DIECCTE détaillant les anomalies en matière d'hygiène relevées lors du contrôle du 30 Août 2016 dans l'établissement de restauration à l'enseigne Le Dragon d'Or, Centre Commercial Le Pavillon – ZI de Jarry – 97122 Baie Mahault, exploité par Messieurs Xiaolong ZHOU et Weiming HUANG, gérants de la Sarl Dragon Rouge – rapport remis en mains propres le vendredi 2 Septembre 2016 à Messieurs Xiaolong ZHOU et Weiming HUANG, gérants de la Sarl Dragon Rouge ;
- Vu la lettre en date du 2 Septembre 2016 remis en mains propres le vendredi 2 Septembre 2016 à Messieurs Xiaolong ZHOU et Weiming HUANG, gérants de la Sarl Dragon Rouge leur indiquant les manquements constatés et les invitant à faire valoir leurs observations conformément à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'absence d'observation formulée par Messieurs Xiaolong ZHOU et Weiming HUANG, gérants de la Sarl Dragon Rouge

Article 5 - Le secrétaire général de préfecture de Guadeloupe, le commandant de gendarmerie de Baie Mahault, le directeur de la Dieccte - Pôle C, le Maire de la commune de Baie Mahault, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Messieurs Xiaolong ZHOU et Weiming HUANG, et dont copie sera adressée à Monsieur le Maire de Baie Mahault. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le

15 SEP. 2016



Jacques BILLANT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DJSCS

971-2016-09-13-009

Arrêté DJSCS CS du 13 septembre 2016 portant attribution
de subventions aux associations locales et collectivités
territoriales au titre d'aide de l'État pour le développement
des activités ^{subvention IREPS} sportives de loisirs



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

DIRECTION
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

2016/ SPORTS/WR

13 SEP. 2016

ARRETE N° 2016/

PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET COLLECTIVITES
TERRITORIALES A TITRE D'AIDE DE L'ETAT POUR
LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES
DE LOISIRS.

LE PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOPE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi n° 84-810 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion du sports dans le plus grand nombre des activités physiques et sportives année 2016.

Vu l'instruction n° 03-066 JS du 04 Avril 2003 relative aux crédits déconcentrés sports.

Vu le crédit de 141.600 euros attribué par le Ministère des Sports au chapitre 0219 au titre de l'exercice 2016.

Vu l'arrêté ministériel du 05 février 2016, portant nomination de Madame MADIN Jacqueline, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de GUADELOUPE, à compter du 05 février 2016.

Vu l'arrêté préfectoral 2013-054/SC/ MC du 14 février 2013, accordant délégation de signature à Madame MADIN Jacqueline, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Guadeloupe,...

SUR PROPOSITION DE LA DIRECTRICE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE GUADELOUPE.

ARRETE

ARTICLE 1ER : Une somme de NEUF MILLE EUROS (9.000 €) est attribuée à titre D'AIDE DE L'ETAT pour l'action « Prévention du dopage et des conduites dopantes en Guadeloupe » à l'association ci-après désignée :

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Guadeloupe (IREPS)
6 Cité Casse, Sainte Hyacinthe
Rue Daniel BEAUPERTHUY
97100 BASSE TERRE

Caisse d'Epargne – 11315 00001 08004152737 45
N° SIRET : 410 293 146 00032

9.000,00 €

... / ...

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires de la subvention sont tenus de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans les trois mois de la fin de l'exercice, un compte rendu d'emploi de la somme perçue.

ARTICLE 3 : En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action ou en cas d'utilisation des crédits non conforme à l'objet, les bénéficiaires devront reverser à la Direction Régionale des Finances Publiques les fonds qui leur ont été attribués par le présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au 219 – 03 « Prévention du dopage et lutte contre les trafics de produits dopants » du budget de 2016.

ARTICLE 5 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Guadeloupe, le Directeur Régional des Finances Publiques de la Guadeloupe et la Directrice de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

13 SEP. 2016

POUR LA PREFETE ET PAR DELEGATION

La Directrice



DJSCS

971-2016-09-20-001

Arrêté DJSCS CS du 20 septembre 2016 fixant la dotation globale de financement du CHRS géré par l'association Initiative Eco

Fixation du montant de la dotation globale de financement de l'association pour l'exercice 2016.

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE LA JEUNESSE
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
Pôle Cohésion sociale
BOP 177

Arrêté DJSCS CS du **20 SEP. 2016**
fixant la dotation globale de financement du Centre d'hébergement
et de réinsertion sociale Jacqueline DEMONIO géré par l'association Initiative'Eco à Saint Claude
pour l'exercice 2016

Le préfet de la région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 312-1-I-8°, L.314-1, L.314-4 et suivants, ensemble les articles R. 314-1 à R. 314-48 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mai 2016 pris en application de l'article L.314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;

Vu les propositions budgétaires présentées le 21 octobre 2015 par l'association Initiative'Eco pour le fonctionnement de son centre d'hébergement et de réinsertion sociale Jacqueline DEMONIO, pour l'exercice 2016 ;

Vu le rapport budgétaire de la direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de la Guadeloupe en date du **14 SEP. 2016**

Vu les crédits disponibles sur le Budget opérationnel du programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (action 12) pour l'exercice 2016 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

Article 1 - La dotation globale de financement du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Jacqueline DEMONIO géré par l'association Initiative'Eco est fixée à trois cent cinquante mille euros (350 000 euros) pour l'exercice 2016.

Article 2 - Les recours contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, sis 6-8, rue Eugène Oudiné 75013 PARIS dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le **20 SEP. 2016**

Le Préfet,



Jacques B. LANT

DJSCS

971-2016-09-01-006

Arrêté DJSCS du 01 septembre 2016 portant attribution de subventions aux associations locales et collectivités territoriales au titre des crédits de la réserve parlementaire

Subvention Ass. Junior Stars Football Club - Saint-Martin

PREFET DE GUADELOUPE

DIRECTION
DE LA JEUNESSE DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

01 SEP. 2016

ARRETE N° 2016/

PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET COLLECTIVITES
TERRITORIALES AU TITRE DES CREDITS DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE

LE PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOPE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi n° 84-810 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des sports dans le plus grand nombre des activités physiques et sportives année 2016.

Vu l'instruction DS-MF / n° D-16-001899 du 25 janvier 2016 relative aux crédits de la réserve parlementaire des BOP régionaux 2016 – Programme 219 « Sport ».

Vu le crédit de 12.000 euros notifié par le Ministère des Sports sur le domaine fonctionnel 0219-01-01 au titre de la réserve parlementaire 2016 en faveur du JUNIOR SATRS FOOTBALL CLUB

Vu l'arrêté ministériel du 05 février 2016, portant nomination de Madame MADIN Jacqueline, Directrice de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion Sociale de GUADELOUPE, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Vu l'arrêté ministériel 2016-17/SG/SCI/MC du 21 Mars 2016, accordant délégation de signature à Madame MADIN Jacqueline, Directrice de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

SUR PROPOSITION DE LA DIRECTRICE DE LA JEUNESSE DES SPORTS DE LA COHESION SOCIALE GUADELOUPE.

ARRETE

ARTICLE 1ER : Une somme de **DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €)** est attribuée au titre de la réserve parlementaire à l'association ci-après désignée pour l'action « Aides Aux Devoirs - Ecoute ».

JUNIOR STARS FOOTBALL CLUB

Résidence la Ravine

BP966

97060 – SAINT-MARTIN

CREDIT LYONNAIS – 30002 06177 0000070593N 14

12.000,00 €

N° SIRET : 483 406 708 00014

... / ...

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires de la subvention sont tenus de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans les trois mois de la fin de l'exercice, un compte rendu d'emploi de la somme perçue.

ARTICLE 3 : En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action ou en cas d'utilisation des crédits non conforme à l'objet, les bénéficiaires devront reverser à la Direction Régionale des Finances Publiques les fonds qui leur ont été attribués par le présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au 219 - 01 - 01 du budget de 2016.

ARTICLE 5 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Guadeloupe, le Directeur Régional des Finances Publiques de la Guadeloupe et la Directrice de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

01 SEP. 2016

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION

La Directrice


Jacqueline MADIN



DJSCS

971-2016-08-19-010

Arrêté DJSCS PEFCEVC du 19 août 2016 portant désignation des membres du jury pour validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (session de septembre 2016)

PRÉFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE**
Pôle emploi, formation, certification, examens
V.A.E., Concours nationaux

ARRETE DJSCS PEFCEVC du 19 août 2016 portant désignation des membres du jury pour la Validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture Session de septembre 2016

Le Préfet de la région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article R 4311-4 ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté (NOR SANP0620362A) du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture notamment l'article 22 ;

VU l'arrêté (NOR SANP0620363A) du 16 janvier 2006 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture notamment l'article 4 ;

VU l'arrêté n° 2016-17 SG/SCI/MC du 21 mars 2016 portant délégation de signature accordée à Madame Jacqueline MADIN, directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - (DJSCS) de la GUADELOUPE ;

SUR proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Jury pour la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'Etat auxiliaire de Puériculture, session de septembre 2016, est composé comme suit :

La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, Président ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;

Un Directeur d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de

Un Directeur d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ;

- Madame Francine CIREDERF, directrice de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture et de l'institut de formation de puéricultrices de Guadeloupe

Un formateur permanent d'un l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ;

- Madame Marline ELICE, formatrice à l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture et de l'institut de formation de puéricultrices de Guadeloupe

Un infirmier cadre de santé ou une puéricultrice en exercice ;

- Madame Chrystelle SEVI, Infirmière Cadre de santé, Puéricultrice à « l'Institut de Formation en soins infirmier » (IFSI) de Pointe-à-Pitre/Abymes

Une auxiliaire de puériculture en exercice ;

- Madame Ketty JEAN-LOUIS, auxiliaire de puériculture à « l'Institut de Formation en soins infirmier » (IFSI) de Pointe-à-Pitre/Abymes

Un représentant d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des auxiliaires de puériculture ou son représentant, membre de l'équipe de direction ;

- Madame Lina LEGRAVE, Directrice de la Crèche « p'tites lumières » de Trois- rivières

Article 2 : – Le sous-groupe d'examineur pour la VAE est composé comme suit ;

Un directeur d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ou un formateur permanent d'un l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou d'un institut de formation de puéricultrices ;

- Madame Marline ELICE, formatrice à l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture et de l'institut de formation de puéricultrices de Guadeloupe

Une puéricultrice diplômée d'Etat ou une puéricultrice cadre de santé ou infirmier cadre de santé exerçant dans les services d'enfants ou une puériculture en exercice

- Madame Chrystelle SEVI, Infirmière Cadre de santé, Puéricultrice à « l'Institut de Formation en soins infirmier » (IFSI) de Pointe-à-Pitre/Abymes

Un directeur d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des auxiliaires de puériculture ou son représentant, membre de l'équipe de direction ;

- Madame Lina LEGRAVE, Directrice de la Crèche « p'tites lumières » de Trois- rivières

Article 3 : – La directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Guadeloupe.

Basse-Terre, le 19 AOÛT 2016



Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

~~La Directrice de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale~~

Jacqueline MARIN

DJSCS

971-2016-09-08-009

Arrêté DJSCS PEFCEVC du 8 septembre 2016 portant désignation des membres du jury régional de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'état d'infirmier anesthésiste (session de septembre et décembre 2016)



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
Pôle emploi, formation, certification,
Examens, V.A.E., concours nationaux

ARRETE DJSCS EFCEVC du 08 septembre 2016 portant désignation des membres du jury régional de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'état d'infirmier anesthésiste

SESSION DE SEPTEMBRE 2016 et DECEMBRE 2016

Le Préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de la Santé Publique,

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste (NOR AFSH1229694A) version consolidée du 29 août 2013 ;

VU l'arrêté du 05août 2015 du président du conseil régional de Guadeloupe portant agrément de Monsieur SUEDOIS Jean-Claude, directeur de l'école interrégionale d'infirmiers anesthésistes (IADE) ;

VU l'arrêté n° 2016-17SG/SCI/MC du 21 Mars 2016 portant délégation de signature accordée à Madame Jacqueline MADIN, directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – (DJSCS) de la Guadeloupe ;

SUR proposition de la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1 : Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, est composé comme suit :

La directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, Président ;

Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régional de santé ;

Le directeur d'école d'infirmiers anesthésistes ;

- Monsieur Jean-Claude SUEDOIS

Le responsable pédagogique ;

- Madame Lydie ALEXIS-BOUIMBA

Un formateur permanent de l'école d'infirmiers anesthésistes ;

- Madame Patricia BESRY-DETOUR

Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;

- Madame Joëlle DANINTHE

Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants ;

- Monsieur le Docteur Christian FORBIN

Un enseignant-chercheur participant à la formation ;

- Monsieur le Professeur Philippe DABADIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Basse-Terre, le - 8 SEP. 2016

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice,

La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Jacqueline MADIN



DJSCS

971-2016-07-05-006

Arrêté DJSCS PEFCEVC du 5 juillet 2016 modifiant
l'arrêté n° 2016-03 du 19 janvier 2016 portant désignation
des membres du jury du diplôme d'Etat d'ambulancier
(sessions de janvier et de juillet 2016)



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE**
Pôle emploi, formation, certification, examens
V.A.E., Concours nationaux

ARRETE DJSCS PEFCEVC du 05 juillet 2016 modifiant l'arrêté n° 2016-03 du 19 janvier 2016 portant désignation des membres du jury du diplôme d'Etat d'Ambulancier

SESSIONS DE JANVIER ET DE JUILLET 2016

Le préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-1 à L.6312-5 ;

VU le décret du président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier (NOR : SANP0620487A) version consolidée au 12 janvier 2016 ;

VU l'arrêté n° du 5 août 2015 du président du conseil régional de Guadeloupe portant agrément de monsieur Jean-Claude SUEDOIS en qualité de directeur pour l'institut de formation interrégional d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier ;

VU l'arrêté du 12 novembre 2015 du président du conseil régional portant renouvellement de l'agrément de l'institut de formation d'ambulancier du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

VU l'arrêté du n° 2016-03 du 19 janvier 2016 portant désignation des membres du jury régional de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'état d'ambulancier ;

VU l'arrêté n° 2016-17SG/SCI/MC du 21 mars 2016 portant délégation de signature accordée à Madame Jacqueline MADIN, directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – (D.J.S.C.S.) de la Guadeloupe ;

SUR proposition de la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

ARRETE

Article 1 : - L'arrêté n° 2016-03 du 19 janvier 2016 est modifié comme suit, en son article 1^{er}
Monsieur Franck LUREL en remplacement de Monsieur Franck DUPUY,
Monsieur Bernard BOUCARD en remplacement de Monsieur Georges FRANCISQUES.

La désignation des autres membres reste inchangée.

Article 2 : – Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

05 JUIL. 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice,



Jacqueline **MADIN**

DJSCS

971-2016-09-16-001

Arrêté PREF DJSCS CS du 16 septembre 2016 allouant
une subvention à l'association DOM STYLE
CONNEXION



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

ARR BOP 163 2016 SP

Arrêté PREF DJSCS CS du 16 SEP. 2016
allouant une subvention à l'association DOM STYLE CONNEXION

Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la Directive Nationale d'Orientation du 21 décembre 2015 pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, de la ville, des droits des femmes, de sports, de jeunesse et de vie sociale pour l'année 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-17/SG/SCI/MC du 21 mars 2016 accordant délégation de signature à Madame Jacqueline MADIN, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de l'association DOM STYLE CONNEXION en date du 11 août 2016 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2016

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2016 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

Arrête

Article 1^{er} : - Une subvention de cinq mille euros (5 000 euros) est allouée à l'association DOM STYLE CONNEXION pour l'action «Actions Complémentaires JEUNESSE DMJ».

Article 2 : - Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2016.

Article 3 : -Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2016, et ce avant le 30 juin 2017.

Article 4 : -En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article 5: - Le Secrétaire Général de la préfecture et la Directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse Terre, le 16 SEP. 2016

Pour le Préfet, et par délégation,
la Directrice de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale,



Jacqueline MADIN

PREFECTURE

971-2016-09-15-008

Arrêté DAGR BAGE du 15 septembre 2016
modifiant l'arrêté n°2016-11-09-DAGR/BAGE du 12
septembre 2016 portant convocation des électeurs pour
l'élection de quatre juges consulaires au Tribunal Mixte de
Commerce de Pointe-à-Pitre



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DES ELECTIONS**

Bureau des l'administration générale et des élections

**Arrêté n°2016-13-09-DAGR/BAGE du 15 septembre 2016
modifiant l'arrêté n°2016-11-09-DAGR/BAGE du 12 septembre 2016 portant
convocation des électeurs pour l'élection de quatre juges consulaires au Tribunal Mixte
de Commerce de Pointe-à-Pitre**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le code du commerce ;
- Vu le décret n° 74-198 du 26 février 1974 relatif à l'extension dans les départements d'outre-mer des dispositions concernant les chambres de commerce et d'industrie et les tribunaux de commerce ;
- Vu le décret n° 2008-563 du 16 juin 2008 fixant le nombre de juges et le nombre de chambres des tribunaux mixtes de commerce des départements d'outre-mer ;
- Vu les instructions ministérielles ;
- Vu l'expiration du mandat de quatre juges consulaires au tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre ;
- Vu l'arrêté n°2016-11-09-DAGR/BAGE du 12 septembre 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre juges consulaires au Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

Arrête

Article 1^{er} - L'article 1 de l'arrêté n°2016-11-09-DAGR/BAGE du 12 septembre 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre juges consulaires au Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre est modifié comme suit :

Le collège électoral consulaire, composé :

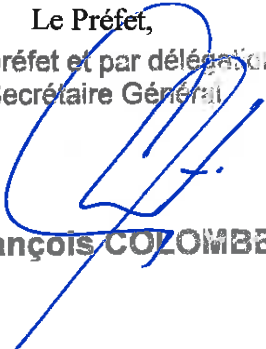
- des délégués consulaires,
- des juges en exercice du tribunal mixte de commerce,
- des anciens juges du tribunal mixte de commerce ayant demandé à être inscrits sur la liste électorale,
est appelé à voter par correspondance, dès réception du matériel de vote, jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 (plis parvenus à la préfecture avant 18h00) pour le premier tour, en vue de l'élection de **quatre** juges consulaires au tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre, et en cas de second tour, jusqu'au mardi 25 octobre 2016 (plis parvenus à la préfecture avant 18h00).

Article 2 – La liste électorale annexée à l'arrêté n°2016-11-09-DAGR/BAGE du 12 septembre 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre juges consulaires au Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture, le président du tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre, la Présidente du tribunal mixte de commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 15 septembre 2016.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COLLEGE ELECTORAL DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE
ELECTION DES JUGES CONSULAIRES
SCRUTIN DU 13 OCTOBRE 2016

Catégorie COMMERCE

Titre	Prénom	Nom	Société	Adresse1	Adresse2	CP	Ville	Siren
Mme	Colette	KOURY	SOCIETE CARIBEENNE DE DISTRIBUTION COMMERCIALE SCDC	Bergevin Imm. FRAMI		97110	POINTE-A-PITRE	391987054
Mme	Colette	ABRAHAM	ESPACE COUTURE ET CREATION	43 Rue Frébault et 10/12 rue Sadi Carnot		97110	POINTE-A-PITRE	390709087
Mr	Marius	ANNE LOUISE	(Entreprise personnelle)	9 Rue Bragelogne		97111	MORNE A L'EAU	349827378
Mr	Jack Michel	BANDOU	(Entreprise personnelle)	Dom Dugazon		97139	LES ABYMES	443372412
Mme	Marie Claude	BAUDIN	(Entreprise personnelle)	Section Versailles	Chemin de Cadou	97170	PETIT BOURG	444729222
Mr	Joel	BELLONE	(Entreprise personnelle)	Res Les Lauriers Bât C	Local n° 9	97110	POINTE-A-PITRE	423616390
Mr	Christian	BICHARA JABOUR	AUDIO PHOTO SERVICE	44 Rue Frébault		97110	POINTE-A-PITRE	330465188
Mr	Jean Robert	BOHL	(Entreprise personnelle)	2 Rue Barbes		97110	POINTE-A-PITRE	338275662
Mr	Sébastien	DE FABRIQUE	CARAIBE ELECTRO CASH	7225 Rue Eugène Freyssinet	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	521577932
Mr	Pépin	DELTA	CARAIBES DISTRIBUTION COIF	79 Anquetil II Esc 6		97139	LES ABYMES	401802814
Mme	Jocelyne	ERDAN	(Entreprise personnelle)	Plage de la Chapelle		97121	ANSE BERTRAND	402733893
Mme	Gerty	GOVINDIN GUSTAVE	LES AILES GOURMANDES	Aerogare Sud Le Raizet	Chez les ailes guadeloupéennes	97139	LES ABYMES	519628747
Mme	Lydia	HILDEBERT	SOPRODEC SARL	Voie N° 55	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	333676245
Mr	Jean Michel	JACOBY KOALY	PRESTACO	18 Lot Clarisse		97160	LE MOULE	514340942
Mme	Stéphanie	KALIL	STIS	Rue Becquerel et Bd de Houelbourg Ctre cial Le Pavillon	ZAC de Houelbourg II et III	97122	BAIE MAHAULT	491190328
Mr	Jean	KASSIS	(Entreprise personnelle)	37 Rue Frébault 1er Etage		97110	POINTE-A-PITRE	334552346
Mr	Franck	KOURRY	SCAG	Bergevin		97110	POINTE-A-PITRE	477613145
Mr	Gary	KOURRY	EDGAR	75 Rue Schoelcher		97110	POINTE-A-PITRE	354020349
Mr	Jean Charles	LIVEZE	(Entreprise personnelle)	80 Lot Desvarieux	Bosredon	97111	MORNE A L'EAU	393413398
Mme	Chantal	LORI	EPITHETE	Place Schoelcher		97180	STE ANNE	384211710
Mr	Jocelyn Felix	MALEAMA	(Entreprise personnelle)	50 Rue St Jean		97160	LE MOULE	322313230
Mr	Come Philibert	MOUEZA	BOYER BRICOLAGE	Le Boyer		97115	STE ROSE	432803062
Mr	Felix Paul	MOUEZA	GORO BRICOLAGE	Section Goro		97118	ST FRANCOIS	419685961
Mr	Georges	MOUNIR	MERCERIE CHEZ JOJO	29 Rue Lamartine		97110	POINTE-A-PITRE	424125425
Mme	Armelle	POMMEZ	MEGA'DISTR	50 Rue Nassau		97110	POINTE-A-PITRE	499622884
Mr	Anthony	RENE	AR DIFFUSION	15 Bd Chanzy		97110	POINTE-A-PITRE	444994925
Mr	Antoine	ROMANOS	ROMANOS MEUBLES	27 Bd Chanzy		97110	POINTE-A-PITRE	380511543
Mme	Maryse	ROMANOS	(Entreprise personnelle)	58 Rue Nozieres		97110	POINTE-A-PITRE	303122873
Mr	Georges	SALLOUM	S.D.S	85 Rue Achille Rene Boisneuf		97160	LE MOULE	351739222
Mr	Eric	SOUDRON	SOCIETE BOUCHERIE NOUVELLE SOUDRON	41 Bis Rue SCHOELCHER		97110	POINTE-A-PITRE	422948927
Mme	Béatrice	VIVIES	STE DE DISTRIBUTION DE MATERIEL	Rue Thomas Edison BP 2275	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	323540989

Catégorie INDUSTRIE

Titre	Prénom	Nom	Société	Adresse1	Adresse2	CP	Ville	Siren
Mr	Etienne	ERLONG	INGENIERIE CONSTRUCTIONS MODERNES	21 ALL des Marguerites	Arnouville	97170	PETIT BOURG	352092605
Mr	Pierre	BIABIANY	L2B PEINTURE	1 Rue Robert Fulton	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	513270652
Mr	Bernard	BICHARA JABOUR	LIQUORISTERIE MADRAS	Rue Eugene Freysinet	Immeuble Madras ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	328876198
Mr	Franck	BONNOT	S.I.M.P.A.C	Imp Jacquart Imm. Tiengou	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	442892188
Mr	Michel	CLAVERIE CASTETNAU	SOCIETE DES PRODUITS CARAIBES	Chez SA SIS Distillerie de Bonne Mer	Section la Boucan	97115	STE ROSE	349411934
Mme	Paule	COCK	FERME DE HOUDAN PRODUCTION	GFA Espérance ferme de houdan		97111	MORNE-A-L'EAU	483629929
Mr	Franck	DESALME	GRANDS MOULINS DES ANTILLES	Bd de la Pointe Jarry – Voie principale BP 164	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	303095277
Mr	Firmin	DEVARRE	GUADELOUPE USINAGE SARL	ZA de Petit Pérou		97139	LES ABYMES	322951278
Mr	Lotfi	FARAH	ENERGY SYSTEMS	Galerie de Houelbourg Imm. Le signal bureau A7 Jarry		97122	BAIE MAHAULT	488661042
Mr	Jacques	FAYEL	GUADELOUPE ETANCHEITE	Imp Jacquart	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	330388513
Mr	Bruno	FELICIANNE	MENUISERIE PLUS SARL	22 Rue Hincelin	Assainissement	97110	POINTE-A-PITRE	393950233
Mr	Raymond	GABRIEL	(Entreprise personnelle)	Section Prise d'eau		97129	LAMENTIN	303109847
Mr	Xavier	GABRIEL	CONCEPT ALU	1524 Chemin de Morne Bourg		97170	PETIT BOURG	478671480
Mr	Phillipe	GOTHLAND	BATIMANTILLES	Rue Henri Becquerel Prolongée	ZAC de Houelbourg III ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	391774205
Mr	Eric	GAMBY	(Entreprise personnelle)	Beausoleil Route de Papin		97139	LES ABYMES	447663147
Mr	André	JABOL	CLIMA PRO	Rue Paul Lacavé	Et angle 5ème rue de l'Assainissement	97110	POINTE-A-PITRE	402027353
Mme	Isabelle	KALIL	SOFALOC	Morne Bourg		97170	PETIT BOURG	419473723
Mr	Jacques	MIRVAL	SOCIETE ANTILLAISE DE TRANSFORMATION DE METAUX	16 ZA Petit Pérou		97139	LES ABYMES	407917210
Mr	Edouard	NAPRIX	TP MAPOU	24 Morne Udol		97139	LES ABYMES	521109280
Mr	Jacky	NOC	SOCIETE COMPLEX	14 Res Toussaint Louverture	La Jaille	97122	BAIE MAHAULT	422440099
Mr	Karl	PETRELUZZI	(Entreprise personnelle)	Baimbridge	Morne Fleuri	97139	LES ABYMES	434077004
Mme	Marie-José	RUILLIER	STE GUADELOUPE ENTRETIEN MAINTENANCE	Morne Vergain Imm GEM		97139	LES ABYMES	340317312
Mr	René	RUILLIER	STE GUADELOUPE ENTRETIEN MAINTENANCE	Morne Vergain Imm GEM		97139	LES ABYMES	340317312
Mme	Marie-France	THIBUS	STE TECH TRAITEMENT ANTI PARASITAIRE	Section Providence BP 365		97139	LES ABYMES	303119804
Mr	Olivier	TREBOS	PRESTELEC	Imp Les Palétuviers Imm La verderie	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	381068238
Mr	Frantz	TONTON	(Entreprise personnelle)	Qua Le désert		97127	LA DESIRADE	434507869
Mr	Bruno	VAITILINGON	SOCIETE D'ETUDE REALISATION ENTRETIEN GENERAL	19 Rue Alfred Lumière BP 2127	ZI de Jarry	97194	JARRY CEDEX	419883822
Mme	Nicole	ZIMBAN	TRAVAUX PUBLICS CONSTRUCTION BATIMENTS	19 All Bel air	Raizet	97139	LES ABYMES	447809203

Catégorie SERVICES

Titre	Prénom	Nom	Société	Adresse1	Adresse2	CP	Ville	Siren
-------	--------	-----	---------	----------	----------	----	-------	-------

Mr	Jean-Yves	ADELO	(Entreprise personnelle)	Boisvin	Rte de Beausoleil	97139	LES ABYMES	493637953
Mr	Jean-Noel	AJINCA	CARAIBES CRUISER COMPANY	2 Rue des Multipliant	Petit Pérou	97139	LES ABYMES	524544327
Mr	Christophe	ATTELE	CARIBE AD	14 ZAC Imm Plein Sud	Moudong Sud	97122	BAIE MAHAULT	424486033
Mr	Moise	AYASSAMY	GROUPE M.A.	Raisins Clairs	C/O Moise AYASSAMY	97118	ST FRANCOIS	424953701
Mr	Jean-Pierre	BERGAM	(Entreprise personnelle)	Rue Ferdinand Forest Centre d'affaires Actualis	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	399085455
Mr	Stephane	BOUCHER	ANTILLES EXPERT	16 Bd de la Pointe Jarry	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	424836492
Mr	Arnold	BOUTON	AFA	Imm Colibri	ZAC de Moudong Sud	97122	BAIE MAHAULT	412823908
Mr	Laurent	BRUDEY	WEST INDIES MANAGEMENT	Fonds Budan		97122	BAIE MAHAULT	492652722
Mr	Alain	BUFFON	VIA PLUS ASSURANCES	50 & 52 Res les jardins d'Alexandre		97139	LES ABYMES	380814913
Mme	Clamène	GOKOUL	EUROGWAD ASSURANCES	1 Lot Dugazon de Bourgogne		97139	LES ABYMES	479132672
Mr	Louis	COLLOMB	TRANSIT MICHEL COLLOMB T.M.C	7 Lot Dugazon de Bourgogne		97139	LES ABYMES	402946735
Mr	Edmond	COUCHY	AMBULANCE GERMAIN	147 Bd du Général de Gaule		97190	LE GOSIER	394176549
Mr	Didier	DAHAN	CABINET DAHAN DIDIER	Rue des Cités Unies	Imm Gontrand Sablier	97110	POINTE-A-PITRE	435160114
Mr	Hervé	DAMOISEAU	DAMOISEAU FRERES	Distillerie Bellevue	D101	97160	LE MOULE	313140220
Mr	Roger	DE VIRGINIE	STE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	Imm Entre deux Mers	Moudong Sud	97122	BAIE MAHAULT	303120448
Mr	Guy	DESCHAMP	GESTION CONTRÔLE ET ADMINISTRATION DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	Bât. Accueil ZEF Communautaires	ZCI Portuaire de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	384564860
Mr	William	DRAY	WD FINANCE	58 Rue Frébault		97110	POINTE-A-PITRE	415120393
Mr	Jocelyn	FADDOUL	NEW STORE	50 B Rue Frébault		97110	POINTE-A-PITRE	310048905
Mr	Bruno	FREDERIC	PRESTATIONS DE SERVICES CARAIBES	501 Res Morne Fleuri	Lacroix	97139	LES ABYMES	429000888
Mr	Georges	GABRIEL	PAULIKA	Lot n° 36	ZI de Jaula	97129	LAMENTIN	348787839
Mme	Catherine	GUISSARD	PROMO INVEST	17 Rue Henri Becquerel		97122	BAIE MAHAULT	421810706
Mme	Jocelyne	HATCHI	J H CONSULTANTS	Morne Ferret	551 Res site Légitimus	97110	POINTE-A-PITRE	404542409
Mr	Jean	HAYOT	SIH	C/O Imm Consorts Hayot - BP 291		97182	LES ABYMES CEDEX	450666375
Mr	Patrick	HUBERT	PORTAGE SALARIAL CARAIBEEN	Imm DBA - La Palmeraie	Moudong Nord	97122	BAIE MAHAULT	481535565
Mr	Jean	KALIL	STE D'EXPLOITATION DES ETS JEAN KALIL	Rue François Fresneau	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	308054014
Mme	Mariam	KOURRY	VENUS BEAUTE INSTITUT	42 Rue de l'Industrie Imm COBALT	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	500470539
Mr	Eric	KOURY	SOCIETE CARIBEENNE DE MAINTENANCE AERONAUTIQUE	Aerogare régional	Le Raizet	97139	LES ABYMES	399831247
Mr	Michel	KOURY	SOGUADI	Bd Chanzy Imm Doulza		97110	POINTE-A-PITRE	332642941
Mr	Salif	LAURENT	EURL LAURENT	Boisvin Mahe		97139	LES ABYMES	491294617
Mr	Harry	LEGUIER	(Entreprise personnelle)	4 Quai Foulon Res Horizon		97110	POINTE-A-PITRE	341599488
Mr	Didier	MOLZA	LEAN HOTEL	Anse Nogent		97115	STE ROSE	432444628
Mr	Michel	MONTANTIN	CENTRE D'ECHANGES INFORMATISES BRANCHE ANTILLES	Zone de Commerce International CWTC	ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	390969038
Mr	Ary	MOULIN	GENERALE IMMO	12 Lot Dugazon de Bourgogne	BP 564	97178	LES ABYMES CEDEX	410475487
Mr	Alan	NAGAM	QUATRE P PLUS	22 Res la Distillerie C2 - Chez Josy JALET	Grand Camp	97139	LES ABYMES	493161392
Mr	Henry	NAGAPIN	ASN	Portland		97160	LE MOULE	442714549
Mr	Patrick	NAGAPIN	(Entreprise personnelle)	Section Berard		97180	STE ANNE	388894248

Mme	Patricia	POMPILIUS	(Entreprise personnelle)	63 Res Filao - BP 30	Section Lalanne	97117	PORT LOUIS	439666025
Mr	Thierry	ROMANOS	SOCIETE HOTELIERE PERGOLA PLAGE	Bd Amédée Clara		97190	LE GOSIER	349121145
Mme	Anglesy	RONDEAU	ATYPIC	11 Rue Ferdinand Forest	Imm West Side	97122	BAIE MAHAULT	514115195
Mr	Patrick	SEIGNOURET	BEAUMONT	49 Lot Vince Chez P. SEIGNOURET	Arnouville	97170	PETIT BOURG	501644298
Mme	Ginette	TITECA-BEAUPORT	TITECA BEAUPORT FINANCE	Ctre Cial Le Pérou Bât D		97139	LES ABYMES	424125185
Mr	Frantz	SERVA	SERVA ET ASSOCIES	2 Lot Roujol		97131	PETIT CANAL	492592159
Mr	Gil	THEMINE	FIDUCIAIRE CARAIBES D'EXPERTISES COMPTABLES	387 Rue de l'Industrie Imm SCI Fort L'Union BP 2141	ZI de Jarry	97194	JARRY CEDEX	333376028
Mr	Lucien Joseph	TITECA-BEAUPORT	TITECA BEAUPORT FINANCE	Ctre Cial Le Pérou Bât D		97139	LES ABYMES	424125185
Mr	Patrick	VIAL-COLLET	STE ANONYME IMMOBILIERE LE BAUHINIA	Fonds Thezan		97180	STE ANNE	318025376
Mr	Patrick	OTTENSEN	S2I	Imm Colorado Lot n° 8	Moudong (Centre)	97122	BAIE MAHAULT	405354887
Mr	David	ARNOUX	ELIT DISTRIBUTION	11 Le Patio	Bd de Houelbourg	97122	BAIE MAHAULT	419795463
Mr	Jean Eric	CIOLY	ESA DISTRIBUTION	Imp Lavoisier	Jarry Sud ZI de Jarry	97122	BAIE MAHAULT	409957735
Mr	Fabrice	FRANCOIS	C 3 F	39 Rue Peynier		97110	POINTE-A-PITRE	440066785
Mr	Remy	RIVIER	AU BONHEUR DES DAMES	49 Rue Frébault		97110	POINTE-A-PITRE	303120547
Mr	Gilles	ROMANOS	NATURAROMA	39 Rue Peynier		97110	POINTE-A-PITRE	491085577
Mr	Patrick	CLAIRE	FINANCIERE ANTILLAISE D'AUDIT ET DE CONSEIL	398 Rue Ferdinand Forest - Imm Houele 2		97122	BAIE MAHAULT	399593482

Liste des membres en exercice au tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre

Titre	Prénom	Nom	Société	Adresse1	Adresse2	CP	Ville	Siren
Mr	David	ARNOUX	ELIT DISTRIBUTION	11 Le Patio	Bd de Houelbourg	97122	BAIE MAHAULT	419795463
Mr	Bernard	BICHARA-JABOUR	ELECTRONIC BICHA DESTRELAND	Centre commercial Destreland	Magasin Casio	97122	BAIE MAHAULT	749845269
Mr	Arnold	BOUTON	ANTILLES IMPRIMERIE EXPLOITATION	Parc d'activités de Jabrun	Lotissement 21	97122	BAIE MAHAULT	450360151
Mr	Alexandre	KALIL	KALIL EXPERTS ASSOCIES	1617 Rue Henri Becquerel	Jarry BP 2172	97122	BAIE MAHAULT	389681396
Mr	Felix Paul	MOUEZA	GORO BRICOLAGE	Section Goro		97118	ST FRANCOIS	419685961
Mr	Henri	NAGAPIN	DOM-TOM DEVELOPPEMENT	Parc d'activités de la Jaille	Bât 7 R2	97122	BAIE MAHAULT	814643409

PREFECTURE

971-2016-09-15-007

Arrêté DAGR BAGE du 15 septembre 2016 fixant la liste
des candidats enregistrés en préfecture pour les élections
des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de
la région Guadeloupe



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'administration générale et des élections
Section élections

**Arrêté n° 2016-14-09 /SG-DAGR- BAGE du 15 SEP. 2016
fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour les élections des membres de la
chambre de métiers et de l'artisanat de la région Guadeloupe**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur.

- Vu le code de l'artisanat, notamment l'article 8;
- Vu le code du commerce, notamment les articles R121-1, 713-3
- Vu le décret n°99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif aux élections des membres des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu le décret n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret n°2016-628 du 18 mai 2016 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;
- Vu l'ordonnance n°205-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2016 fixant au 14 octobre 2016 à minuit, la date de clôture du scrutin en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations ;
- Vu l'arrêté n°2016-15-07 du 15 juillet 2016 fixant les modalités de réception des candidatures à l'occasion du renouvellement intégral des membres des chambres de métiers et de l'artisanat du 14 octobre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture


Arrête

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Guadeloupe, l'état des trois listes de candidats enregistrées est joint en annexe.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le président de la chambre de métiers et de l'artisanat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le

15 SEP. 2016

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours- *La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Annexe

Elections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat
listes des candidats

Liste n°1 : Ensemble pour l'artisanat, préparons l'avenir autrement										
Nom du responsable de la liste : LASSERRE FRANCK DARIUS										
Organisation :										
N° de dépôt	n° candidat	Sexe candidat	Nom candidat	Prénom candidat	Profession	Catégorie d'activité	Inscription à la section des métiers d'art (oui/non)	N° d'immatriculation au répertoire des métiers	Adresse du siège de l'entreprise	
1	1	M	LASSERRE	Franck Darius	Ambulancier	Services	non	334 255 379	65 Rue du général Delacroix - 97114 TROIS-RIVIERES	
1	2	F	CHALDER	France Léocadie	Restauratrice	Alimentation	non	485 043 434	Grosse roche Lacroix - 97129 LAMENTIN	
1	3	M	BARBIN	Claudius	Artisan d'art Calebasse Tambour Pyrographe	Fabrication	oui	412 400 418	Lieu-dit Riviera Grande Ravine - 97190 LE GOSIER	
1	4	M	RAMASSAMY	Jean Yves Joel	Démolition travaux publics	Bâtiment	non	794 622 308	Cambrefort - 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU	
1	5	F	ROSPART	Claudine	Couturière	Fabrication	oui	378 856 512	Imm Sensamar, 201 Rivière des Pères - 97100 BASSE-TERRE	
1	6	M	MONFORT	Gaston	Artisan coiffeur mixte	Services	non	452 128 689	2 Rue Barbes - 97110 POINTE A PITRE	
1	7	M	GENELAN	Thierry	Artisan boucher	Alimentation	non	508 806 940	La galerie de la Fontaine - 97160 LE MOULE	
1	8	F	DARLY	Nadine Hippolyte	Tous travaux du bâtiment	Bâtiment	non	440 482 941	Zone artisanale de Gery - 97119 VIEUX-HABITANTS	
1	9	M	SERMANSON	Servais Martial	Plomberie-Sanitaire	Bâtiment	non	342 934 759	76 Route de Durival - 97160 LE MOULE	
1	10	M	THAMS	Patrick Eugene	Imprimeur	Fabrication	non	433 586 716	Lotissement Nesty Fortfle - 97128 GOYAVE	
1	11	F	ERDAN	Jocelyne Juste	Restauratrice traiteur	Alimentation	non	402 733 893	Place de la Chapelle - 97121 ANSE-BERTRAND	
1	12	M	MOESON	Rodrigue Felicite	Dessinateur en bâtiment	Services	non	382 735 462	Section Maréchal - 97112 GRAND-BOURG	
1	13	M	NEROME	Fulbert Jean	Entreprise générale du bâtiment	Bâtiment	non	384 363 867	Les Plaines Pr du pont rouge - 97116 POINTE NOIRE	
1	14	F	ONESTAS	Sylvie	Restauratrice	Alimentation	non	794 472 738	Lieu dit Fortfle - 97128 GOYAVE	
1	15	M	FAZER	Erick Agnan Claudius	Mécanique auto	Services	non	322 728 882	Bonan - 97160 LE MOULE	
1	16	M	SAINT-MARC	Didier	Couture broderie	Fabrication	non	438 409 450	17 Boulevard Amede Clara - 97190 LE GOSIER	

1	17	F	CELESTIN	Jusselaine Micheline	Coiffeuse	Services	non	382 880 508	Rue Dandin - 97180 SAINT-ANNE
1	18	M	POLYCAR	Patrice Clement	Imprimeur	Fabrication	non	399 699 271	Gery - 97119 VIEUX- HABITANTS
1	19	M	BILLY	Hector Gérard	Bâtiment construction	Bâtiment	non	451 141 436	48 Rue du père Labat - 97100 BASSE-TERRE
1	20	F	VINCENOT	Niva Lucie	Préparation de jus et de légumes	Alimentation	non	413 162 892	53 Lot de Château Gaillard - 97160 LE MOULE
1	21	M	DAVID	Roger Leonce	Taxi chauffeur de voiture de tourisme	Services	non	334 297 637	Impasse du docteur Esdras - 97120 SAINT- CLAUDE
1	22	M	COGNET	Elie Babyfias	Fosseyeur	Bâtiment	non	314 204 512	Village - 97125 BOUILLANTE
1	23	F	JUSTINE	Marie-Laure Paulette	Artisanat d'art	Fabrication	non	498 074 848	Morne rouge - 97115 SAINT ROSE
1	24	M	PERIANIN	Eric Serge	Boucher	Alimentation	non	422 601 468	Fonds cacao - 97130 CAPESTERRE-BELLE- EAU
1	25	M	HENRI	Isidore Judex	Dératisation désinfection désinfection détermitage	Services	non	402 393 797	Zone artisanale de Gery - 97119 VIEUX- HABITANTS
1	26	F	ALBERT	Roseline Augustine	Esthéticienne réflexologue	Services	non	449 806 157	Immeuble Adventura centre Richeval - 97111 MORNE-A-L-EAU
1	27	M	PETER	Eddy Aude	Coiffeur	Services	non	521 406 447	6 Rue Alexandre Isaac - 97114 TROIS-RIVIERES
1	28	M	MATTA	Joe	Etude conception réalisation	Bâtiment	non	533 040 291	Rue Frébault - 97110 POINTE A PITRE
1	29	F	FLORISSE ép SAINT AURET	Annick Gervaise	Fleuriste	Services	non	388 292 662	Place du marché bourg n°9 - 97114 TROIS- RIVIERES
1	30	M	LOLLIA	Jocelyn Clair	Tailleur	Fabrication	non	322 891 763	Rue général de Gaulle - 97190 LE GOSIER
1	31	M	ANNETTE	Octave Christian	Electricien	Bâtiment	non	801 851 171	Piton Cafféiere - 97126 DESHAIES
1	32	F	SYLVESTRE ép CARIEN	Agnes	Fabrication de pains	Alimentation	non	797 440 252	Les Mangles - 97131 PETIT-CANAL
1	33	M	NOEL	Rodrigue Augustin	Tous travaux de bâtiment	Bâtiment	non	495 197 790	Lot Tolbiac n°22 - 97114 TROIS-RIVIERES
1	34	F	MORENO	Muriel	Artisan d'art / Décoration d'intérieur	Fabrication	oui	537 929 762	Dolé, rue des bons enfants - 97113 GOURBEYRE
1	35	M	MOUEZA	Alex Adolphe	Transporteur sanitaire	Services	non	401 711 098	Bellevue - 97170 PETIT- BOURG

Elections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat
listes des candidats

Liste n°2 : Les artisans du changement												
Nom du responsable de la liste : VAINQUEUR Simon Giraubert												
Organisation :												
N° de dépôt	n° candidat	Sexe candidat	Nom candidat	Prénom candidat	Profession	Catégorie d'activité	Inscription à la section des métiers d'art (oui/non)	N° d'immatriculation au répertoire des métiers	Adresse du siège de l'entreprise			
2	1	M	VAINQUEUR	Simon Giraubert	Boucher charcutier traiteur	Alimentation	non	812 034 734	53 lotissement Belcourt – 97122 BAIE-MAHAULT			
2	2	M	ETIENNE	Guillaume Yvan	Gérant entreprise travaux de maçonnerie générale et BTP	Bâtiment	non	491 717 732	8 rue de la Désirade Maison Etienne Yvan – 97115 SAINTE-ROSE			
2	3	F	GATIBELZA	Karine	Gérante entreprise de maquillage artistique, soins esthétique	Services	non	480 318 823	Cocoyer maison Mona – 97129 LAMENTIN			
2	4	M	HUBERT	Gilbert Patrick	Gérant entreprise de blanchisserie teinture de détail pressing	Services	non	790 302 350	ZAC de Dorville – 97122 BAIE-MAHAULT			
2	5	M	DEFREL	Patrick Nicolas	Propriétaire exploitant électricité bâtiment et industriel	Bâtiment	non	343 971 008	33 résidence groupe Eisy – 97139 LES ABYMES			
2	6	F	DESIREE	Tania Gildas Roseline	Propriétaire exploitant salon coiffure mixte esthétique	Services	non	449 450 824	L'Union cité Darbousier, carrefour du Raizet immeuble – 97142 LES ABYMES			
2	7	M	PALMIER	Dominique Florent	Propriétaire exploitant bijouterie joaillerie orfèvrerie gemmologie	Fabrication	oui	438 740 474	Local n°10 La Baie Centre commercial la Baie Side – 97160 LE MOULE			
2	8	M	GUILLAUME	Mike Loic	Gérant société impression sur tout support	Fabrication	non	535 394 167	33 rue Gambetta – 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU			
2	9	F	VINGADAPATY	Annick Paulette	Gérante entreprise terrassement transport et tous travaux	Bâtiment	non	449 005 271	Section Saint-Robert Mont-Val – 97123 BAILLIF			
2	10	M	ASYC	Passion Jean-Marie	Gérant boulangerie pâtisserie	Alimentation	non	447 813 296	Mathurin – 97190 LE GOSIER			
2	11	M	LACROSSE	Eric Alexis	Gérant travaux ouvrage d'art viabilisation	Bâtiment	non	414 744 177	Av. des Cités Unies, Grande Rocade – 97115 SAINTE-ROSE			
2	12	F	THOMYRIS ép. INATE	Marina	Gérant préparation industrielle de produits	Alimentation	non	533 003 372	20 lotissement Schoelcher Lieudit Calvaire – 97122 BAIE-MAHAULT			
2	13	M	ZUBAR	Eric Antoine	Auto entrepreneur fabrication de vase en pierre aménagement	Fabrication	non	794 063 172	Pierrette – 97129 LAMENTIN			

2	14	M	BRETER	Jules Louis	Propriétaire exploitant confection de vêtements et articles	Fabrication	oui	329 821 888	Rue de la République – 97129 LAMENTIN
2	15	F	DESCOTEAUX	Juliette	Gérant pompes funèbres	Services	non	350 144 457	Rue Saint Cyr Pagéy – 97116 POINTE-NOIRE
2	16	M	MOYSAN	José Maurice Gervais	Propriétaire exploitant fabrication de sirop de batterie	Alimentation	non	329 117 253	Haut du Morne – 97140 CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE
2	17	M	RODEF	José	Propriétaire exploitant menuiserie charpente	Fabrication	non	341 584 092	Chemin de Bois Sec – 97128 GOYAVE
2	18	F	BERNARD	Florence Timoleon	Propriétaire exploitant esthéticienne maquillage pose d'ongles	Services	non	429 712 359	5 av. du Général de Gaulle – 97139 LES ABYMES
2	19	M	JOUREAU	Ange Barbe	Gérant entreprise de restauration scolaire et collectivité	Alimentation	non	522 660 786	Route Lardon Boisvin – 97142 LES ABYMES
2	20	M	LATCHAN	Edouard	Gérant découpe de viande de boucherie charcuterie	Alimentation	non	444 082 101	4 place du marché – 97118 SAINT-FRANCOIS
2	21	F	THOMAS ép. LAMBY	Maguy Magloire	Gérante coiffure esthétique pose d'ongles	Services	non	520 151 143	Petit Pérou, zone petites et moyennes industries – 97142 LES ABYMES
2	22	M	ADELAÏDE	Michel Aurélien	Gérant installation de gaz conformité plombier	Bâtiment	non	405 354 515	Ancienne distillerie Dubelloy – 97111 MORNE-A-LEAU
2	23	M	DELOUMEAUX	Jean Denier	Gérant installation et maintien en froid climatisation	Bâtiment	non	438 822 512	80 B Vieux-Bourg – 97139 LES ABYMES
2	24	F	TORMIN	Catherine Marc	Gérante coiffure soins de beauté	Services	non	349 411 587	Angle François Arago et Bébian – 97110 POINTE-A-PITRE
2	25	M	LUBIN	Joanes Lazare	Gérant imprimerie	Fabrication	non	432 347 367	704 résidence Louisy Mathieu – 97110 POINTE-A-PITRE
2	26	F	DORE	Viviane	Propriétaire exploitant repassage pressing	Services	non	482 034 279	16 Vieux-Bourg – 97139 LES ABYMES
2	27	F	LEBOURNE	Vincine Louisiane	Propriétaire exploitant fleuriste composition florale décoration	Services	non	334 118 395	3 chemin Bonnetterre – 97111 MORNE-A-LEAU
2	28	M	JEAN	Roges	Gérant tout travaux du bâtiment construction	Bâtiment	non	494 375 249	Rés. Mango Pomme Prolongée – 97190 LE GOSIER
2	29	M	LACROIX	Serge Marcellin	Gérant fabrication et réparation de prothèses dentaires	Fabrication	non	492 432 950	Allée du 27 mai 1848 – 97100 BASSE-TERRE
2	30	F	SEREMES	Mirella Yolande	Gérante peinture tôlerie mécanique	Services	non	503 575 912	Route de la rocade terrain Capou, Raizel – 97139 LES ABYMES
2	31	M	COUTEPEROUAL	Emile Sorel	Gérant boulangerie pâtisserie	Alimentation	non	434 146 635	Richeval – 97111 MORNE-A-LEAU
2	32	M	ECHARD	Samuel Mathurin	Gérant boulangerie pâtisserie restauration rapide	Alimentation	non	489 104 505	Pigeon – 97125 BOUILLANTE
2	33	F	WHITTAKER	Tessa Awa	Gérante conception développement adaptation	Fabrication	non	529 237 679	4 rés. Cécyl Moudong sud 21 lot. Epi – 97122 BAIÉ-MAHAULT

2	34	M	GANE	Jack Julien	Gérant réparation entretien dépannage froid	Bâtiment	non	439 978 768	63 centre commercial Le Pérou – 97139 LES ABYMES
2	35	F	BOECASSE	Gwanaelle Christiana	Propriétaire exploitant préparation de poisson rafraichissante	Alimentation	non	450 737 952	555 route de Duquéry chemin Morne Baudoin – 97170 PETIT-BOURG

Elections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat
listes des candidats

Liste n°3 : Engagement et action au cœur des métiers										
Nom du responsable de la liste : Monsieur CHOUAN Patrick										
Organisation :										
N° de dépôt	n° candidat	Sexe candidat	Nom candidat	Prénom candidat	Profession	Catégorie d'activité	Inscription à la section des métiers d'art (oui/non)	N° d'immatriculation au répertoire des métiers	Adresse du siège de l'entreprise	
3	1	M	CHOUAN	Patrick Athanase	Taxi	Services	non	399 771 740	Chazeau – 97139 LES ABYMES	
3	2	M	CALABRE	Mathias, Lazare, Ambroise, Georges	Mécanique électricité et location de voitures	Services	non	394 292 528	ZA dud Débarcadère – 97131 PETIT-CANAL	
3	3	F	AZOR	Chantal, Nathalie	Boulangerie Pâtisserie	Alimentation	non	481 693 943	51 rue Bequerel immeuble Tsalal – 97122 BAIE-MAHAULT	
3	4	M	CLAUDEON	Claude, Romuald	Activités de démolition, VRD, divers travaux de génie civil	Bâtiment	non	527 709 182	ZA de la bretelle Salle d'Asile – 97142 LES ABYMES	
3	5	M	FOY	Gabriel, Charles	Boulangerie Pâtisserie et traiteur	Alimentation	non	789 862 208	Immeuble Technopolis2 – 18 lot Agat – ZI de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT	
3	6	F	PENTIER épouse JACK-ROCH	Sandrine, Fabienne	Boulangerie, Pâtisserie	Alimentation	non	800 898 165	Jardiland parc de Jabrun – 97122 BAIE-MAHAULT	
3	7	M	GONFIER	Louis Angenel	Couture	Fabrication	oui	341 663 896	local n°10 résidence les Mouffias – Bolripeaux – 97139 LES ABYMES	
3	8	M	NESTAR	Lambert, Pascal	Prothésiste dentaire	Fabrication	non	400 769 949	92 rue Saint-Jean 97160 LE MOULE	
3	9	F	GLOIRASSE épouse WABER	Danielle, Katia	Fabrication industrielle de plats préparés à base de viande	Alimentation	non	523 196 061	Maisoncelle – 97131 PETIT-CANAL	
3	10	M	MANLIUS	Mathurin, Edouard	Transformation et distribution de fruits et légumes	Alimentation	non	752 575 159	ZAC de Fort Iles – 97128 GOYAVE	
3	11	M	SEJOR	Joël	Fabrication de tambour et percussions	Fabrication	oui	443 188 875	36 Calvaire – 97180 SAINTE-ANNE	
3	12	F	CAPOU	Sandra, Danielle	Taxi	Services	non	810 501 288	Fonds Bambou – rue Henri Martin – 97139 LES ABYMES	
3	13	M	MONDUC	Murat Marie	Terrassement	Bâtiment	non	328 979 935	2 rue du cimetière – 97111 MORNE A L'EAU	
3	14	M	MEPHON	Rudy, Christophe	Construction de bâtiments	Bâtiment	non	401 159 264	28 et 34 Grand-Camp Center – 97139 LES ABYMES	
3	15	F	AZARIAT épouse MAUSSION	Sandra, Marcelle	Coiffure mixte	Services	non	508 160 256	62 ZAC de Dorville – Dalciat – 97122 BAIE-MAHAULT	

3	16	F	MARIGNY-CARPE	Gwenaël, Bernard	Réalisation de maison individuelle en béton armé	Bâtiment	non	752 265 124	Centre médical de Ballin n° 15 – 97131 PETIT-CANAL
3	17	M	MORMAND	Richard, David	Fabrication cycle tuyauterie soudure – metalerie	Fabrication	non	417 671 765	Duquery – 97170 PETIT-BOURG
3	18	F	BAHADOUR	Roselyne Françoise	Fleuriste, vente de plantes	Services	non	384 164 117	5 immeuble Convenance Gate – 97122 BAIE-MAHAULT
3	19	M	AHOUA	Manuel, Xavière	Mécanique automobile	Services	non	533 429 932	21 rue Faustin Delmestre – 97131 PETIT-CANAL
3	20	M	VIGNES	Patrick Edwige, Nestar	Coiffure mixte	Services	non	327 509 006	2601 résidence les aloés – Dugazon – 97139 LES ABYMES
3	21	F	HAMLET	Laëtitia Ingrid	Transport de personnes par taxi, location de véhicules	Services	non	797 917 515	Deville – 97131 PETIT-CANAL
3	22	M	TONGA	Teddy	Boulangerie bio, viennoiserie	Alimentation	non	491 296 034	Pointe d'Or – résidence Héritines – 97139 LES ABYMES
3	23	M	MOLONGO	Albert	Taxi	Services	non	327 600 680	Guery – 97121 ANSE-BERTRAND
3	24	F	GUIMBA épouse LUCE	Tania, Carine	Taxi	Services	non	789 862 588	48 rue Eugène Lamalle – Boisripeaux – 97139 LES ABYMES
3	25	M	NEBOR	Fred	Transport de personnes par route	Services	non	508 304417	668 chemin de Barbotteau – 97170 PETIT-BOURG
3	26	M	SYLVES	Bruno	Coiffure mixte	Services	non	453 637 290	55 rue Schoeicher – 97130 CAPESTERRE BELLE/EAU
3	27	F	BAIT	Carole	Transformation et conservation de viande de boucherie	Alimentation	non	438 010 902	Pied du morne Lacrosse – cour Forbin – Carénage – 97139 LES ABYMES
3	28	M	CESAIRE	Rolland Ferdinand	Taxi	Services	non	330 446 030	10 cité Dothémaire – 97139 LES ABYMES
3	29	M	CARIEN	Max, Jérôme Rodrigue	Voiture de grande remise	Services	non	431 423 946	derrière le centre IME -Lauréal – 97160 LE MOULE
3	30	F	MAURANYAPEN	Annick Ruffin	Ongulaire	Services	non	525 145 199	ZI de jarry – immeuble le Marquisat – rue Ferdinand Forest – 97122 BAIE-MAHAULT
3	31	M	RABOTEUR	Paul Pierre	Réparation automobile et engins agricoles	Services	non	485 209 811	Dugay – 97140 CAPESTERRE de Marie-Galante
3	32	M	PHIBEL	Franck, Dominique	Coiffure mixte	Services	non	491 675 831	rue Arnold Nicole – 97119 VIEUX-HABITANTS
3	33	F	ADELO	Ciaréta, Mathurine	Taxi	Services	non	789 106 192	résidence la mulresse Solitude NB 30 – 97122 BAIE-MAHAULT
3	34	M	DABRIOU	Ludovic, Fabrice	Coiffure mixte	Services	non	430 051 649	11 rue Emmanuel Laurent – 97137 TERRE DE HAUT

3	35	M	TROBO	Georges, Ary, Gaëtan	Confection réparation vente de bijoux	Fabrication	non	420 376 253	59 rue Jean Jaurès - 97110 POINTE-A-PITRE
---	----	---	-------	----------------------	--	-------------	-----	-------------	--

*

*

PREFECTURE

971-2016-09-16-003

Arrêté DAGR BAGE du 16 septembre 2016
modifiant l'arrêté n°2016-19-07-DAGR/BAGE du 20
juillet 2016 portant institution et composition de la
commission d'organisation des élections de la chambre de
métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe du 14 octobre
2016



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'administration générale
et des élections

Section élections

**Arrêté n°2016-17-09-DAGR/BAGE du 16 septembre 2016
modifiant l'arrêté n°2016-19-07-DAGR/BAGE du 20 juillet 2016 portant institution et
composition de la commission d'organisation des élections de la chambre de métiers et de
l'artisanat de la Guadeloupe du 14 octobre 2016**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le code de l'artisanat ;
- Vu le code du commerce, notamment les articles R121-1, 713-3
- Vu le décret n°99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif aux élections des membres des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu le décret n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret n°2016-628 du 18 mai 2016 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;
- Vu l'ordonnance n°205-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral ;

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 - SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 8h – 12h et 14h – 17h - mercredi et vendredi : 8h – 12h

- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2016 fixant au 14 octobre 2016 à minuit, la date de clôture du scrutin en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations ;
- Vu la circulaire n°000548 de la Direction Générale des Entreprises adressée aux préfets de région et de département daté du 14 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté n°2016-15-07 du 15 juillet 2016 fixant les modalités de réception des déclarations de candidatures à l'occasion du renouvellement intégral des membres des chambres de métiers et de l'artisanat du 14 octobre 2016 ;
- Vu l'arrêté n°2016-19-07-DAGR/BAGE du 20 juillet 2016 portant institution et composition de la commission d'organisation des élections de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe du 14 octobre 2016

Arrête

Article 1^{er}- Un représentant du préfet est ajouté à l'article 2 de l'arrêté n°2016-19-07-DAGR/BAGE du 20 juillet 2016 portant institution et composition de la commission d'organisation des élections de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe du 14 octobre 2016. Il s'agit de :

Qualité au sein de la COE	Nom et Prénom	Fonction
<i>Suppléante</i>	Madame PIERETTE RUTIL-PIERREPONT	Chef du bureau de l'administration générale et des élections

Article 2 - Le président de la commission d'organisation des élections est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

16 SEP. 2016

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET

***Dlais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 - SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi jeudi : 8h – 12 et 14h – 17h - mercredi et vendredi : 8h – 12h

PREFECTURE

971-2016-09-16-002

Arrêté PREF SGAR du 16 septembre 2016 relatif au transfert au Conseil régional des biens relevant des parties du SGAR qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

ARRÊTÉ PREF/SGAR du 16 SEP. 2016
relatif au transfert au conseil régional des biens relevant des parties du SGAR qui
participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens

Le Préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n° 2015-783 du 29 juin 2015 relatif aux dates et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services de l'Etat qui participent aux missions de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du fonds social européen ou du fonds européen de développement régional ou du fonds européen agricole pour le développement rural ;

Vu la convention de mise à disposition des services ou parties de service de l'État qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEDER conclue avec la Région le 14 janvier 2015 ;

Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de Préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-831 relatif au transfert à la région des parties de services de l'État (SGAR) qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEDER ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ

Article 1er - Le transfert au conseil régional des parties du SGAR qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEDER emporte transfert au conseil régional, à compter du 1er juillet 2015, des biens relevant de ces parties de service, tels que listés à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - De même, le conseil régional se substitue à l'État en tant que bénéficiaire des contrats de prestation de service tels que listés à l'annexe 2 du présent arrêté, à compter du 1er juillet 2015.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la Préfecture sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Jacques BILLANT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe n°1 à l'arrêté PREF/SGAR du

Bien	Etat
hall d'accueil	
1 série de 4 sièges "accueil"	moyen
1 bureau	bon
1 bureau	moyen
1 siège	mauvais
1 fauteuil	mauvais
1 frigo	en service
1 micro-onde	en service
Bureau RDC gauche 1	
1 bureau	bon
1 fauteuil	mauvais
1 PC	bon
1 caisson	bon
1 armoire	bon
ancien bureau Maraton	
1 bureau	mauvais
1 caisson	mauvais
1 PC + 1 connexion chorus	bon
1 fauteuil	bon
2 armoires	bon
Bureau RDC gauche 2/Guislin	
2 caissons	bon
1 armoire	bon
1 bureau	bon
1 fauteuil	bon
1 lampe	bon
1 PC	bon
2 chaises invités	bon
Ancien secrétariat	
3 bureaux teintés merisier	bon
3 armoires hautes	bon
1 armoire haute	mauvais
6 bureaux en métal	mauvais
1 meuble bas	mauvais
1 fax	HS
1 imprimante HP5500	en service

Bien	Etat
Bureau Maex 1	
1 PC portable	en état de fonctionnement
1 téléphone portable 0690319418	en état de fonctionnement
2 armoires	bon
1 bureau avec pied abymés	moyen
1 fauteuil	moyen
1 meuble bas	moyen
1 caisson	moyen
1 chaise invité	moyen
Bureau Maex 2	
meuble bas	mauvais
1 bureau	mauvais
1 fauteuil	bon
1 armoire	moyen
1 PC	bon
Bureau de direction	
1 bureau bois teinté merisier	moyen
1 meuble bas bois teinté merisier	moyen
1 table ronde bois teinté merisier	moyen
1 fauteuil de direction	moyen
1 fauteuil invité	moyen
4 fauteuils en tissus marron	moyen
Autres	
1 VL Renault Clio immatriculé BZ-169-XD	bon
1 VL Renault Kangoo immatriculé BZ-985-XC	bon

Annexe n°2 à l'arrêté PREF/SGAR du

Référence du contrat ETAT (n°client, n° de contrat)	fournisseur	Objet du marché
compte n°2005045512 contrat n°35719700	XEROX FINANCIAL	LLD photocopieur 9201 Color qub - contrat location bail
client n°23002171-002171 contrat n°231003031 du 25/11/2010	LA Bureautique	LLD photocopieur 9201 Color qub - contrat d'entretien
client n°1.1384960 référence client : BA0000959473	ORANGE Business Services	Services mobiles portable n°0690610575
client n°1.1384960 référence client : BA0000959473	ORANGE Business Services	Services mobiles portable n°0690319418
compte n°803434679 marché n°13-00067 1300086410 du 01/03/2014 lot n°2	ORANGE Business Services	Consommation poste 0590992828 (standard de la Cellule Europe)
compte n°803434679 marché n°13-00065 1300086199 du 01/03/2014 lot n°1	ORANGE Business Services	Abonnements et options postes 0590992828 (standard de la Cellule Europe)
client n°801030 carte n°8334094	Rubis Antilles Guyane	Cartes essence pour 2 véhicules
Contrat n°125771 (Rue victor Hugues)	EDF Archipel Guadeloupe	Consommation d'électricité
client n°409557	France-Antilles	Abonnement annuel au quotidien
ADME PREFECTURE REGION GUADELOUPE n°14961	GROUPAMA	Assurance de 2 véhicules
Convention caduque depuis le 31/12/2015	Sarl kafé Spresso	Location appareil à café fournitures de consommables cafés